

CONSEIL MUNICIPAL

28 NOVEMBRE 2013

Le vingt-huit novembre deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire, Richard GAUTIER, Véronique PIERRON, adjoints.

Eric BACHELLERIE, Jean-François CAPOLONGO, Pascal GIRARDOT, Frédéric MAGNIER, Catherine MELINE, Dany MOINE, Joël NAIN, Maurice POULIN, Nadine DURAND.

Absents excusés : François BEAULIEU (pouvoir à Pascal GIRARDOT)

Absent : Jean-Luc JOURLIN

Secrétaire de Séance : Nadine DURAND



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 31 OCTOBRE 2013

Adopté à l'unanimité des présents

Modifications à apporter :

Jean-François CAPOLONGO était présent et non « absent excusé », compléter le paragraphe 9

« COMMUNICATIONS »

- La SCEA PROU souhaite acquérir une parcelle, propriété de la commune. Maurice POULIN et Joël NAIN sont chargés de la négociation.
- Le maire fait part d'un courrier reçu émanant de M. et Mme VASSEUR.
- Suzanne TRAMOUILLE aura 100 ans le 22 novembre prochain. Tout en respectant ses souhaits, le conseil municipal souhaite marquer l'évènement. Maurice POULIN, Joël NAIN et Bernard Riant représenteront la commune et lui remettront les cadeaux d'usage.

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

COULOMBEL Laurence

Propriété cadastrée AB 686 et 694, sis 16 Rue des Ballets

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT

Propriété cadastrée 232 et 233, sis 10 Rue de Beau

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représenté de ne pas utiliser son droit de préemption urbain.

3 - COMPTES RENDUS COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

La Commission Enfance s'est réunie le mercredi 26 Novembre à 20 h 30

Présents : Frédéric MAGNIER, Catherine MELINE, Pascal GIRARDOT, Véronique PIERRON, Nadine DURAND

Absent excusé : Bernard Riant,

Absents : Monica MARTINS, François BEAULIEU

Noël du CLSH :

Il aura lieu le 23 décembre à la salle comme les années précédentes.

Rythmes scolaires :

Les horaires prévisionnels ont été transmis comme nous devions le faire pour le 15 novembre 2013.

74 % des familles a répondu au questionnaire concernant la fréquentation de l'accueil périscolaire et les TAP à la rentrée de septembre 2014.

Selon le questionnaire, 16 enfants fréquenteraient l'accueil périscolaire le mercredi matin.

Il est par contre difficile d'évaluer la fréquentation à 15 h 30 ou 16 h30

De nombreuses activités sont proposées par les parents (jeux collectifs, sport, cuisine, peinture, art plastique, danse, découverte de la nature, initiation à la sécurité routière, jeux de dames, bricolage...)

Rentrée scolaire 2014 - 2015 :

Les effectifs sont insuffisants pour l'école maternelle (32 enfants)

Réunion entre les communes de Jussy, Gy l'Evêque, Vallan et Mr Briolland (éducation nationale) pour évoquer le sujet. Ces communes ayant également des effectifs en baisse, nous attendrons, après conseil de Mr Briolland, l'établissement de la carte scolaire pour en reparler plus en détail.

Classe verte : 2 familles ont demandé une aide au C.C.A.S.

Un courrier leur est adressé pour leur signifier le montant de l'aide accordée. Un courrier est adressé à Me Silvan pour l'en informer.

Commission Environnement

Rapporteur : Joël NAIN

La Commission s'est réunie le mardi 26 novembre 2013 à 18h30 à la mairie

Présents : Catherine MELINE, Nadine DURAND, Joël NAIN

Absents excusés : Jean-François CAPOLONGO, Eric BACHELLERIE, François BEAULIEU

Absent : Jean-Luc JOURLIN

- La commission propose de relancer le concours des maisons illuminées (minimum de 10 participants), et de remettre deux bons d'achat d'une valeur de 30€ chacun pour les plus belles décorations. La remise des récompenses aura lieu lors des vœux du maire.
- Chute de feuilles mortes chez des particuliers, la commission se rendra sur place pour constater.
- Le nouvel abribus est installé.
- 5 poteaux kakémonos sont installés dans le village (route nationale, entrée de Vallan, route de Serein) pour permettre l'affichage des manifestations de notre commune.
- Forêt communale : les travaux qui sont gérés par l'O.N.F (office national des forêts) avec notre interlocuteur Mr Kowalczyk devraient commencer courant décembre pour un montant de 1722€44 ttc.
- Remise des prix du concours 2013 des villes, villages et maisons fleuris de l'Yonne :
La remise des prix aura lieu le vendredi 29 novembre 2013 à 18h au gymnase Thierry Guitton de St-Florentin.

Nous avons 2 candidats figurant au palmarès pour notre commune :

- Mme Raymonde BROSSON
3 ruelle du Four
- Mr et Mme Jean-Marie BOISSET
13 rue Vau Neuve

Tous 2 dans la catégorie « maisons fleuries avec jardin » avec les félicitations du jury.

Statue Ste BARBE : Le Conseil Général a octroyé pour la rénovation de cette statue, la somme de 500 €.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANI

L'entreprise MARTINS commencera les travaux de réfection du pignon de l'école primaire fin novembre.

Commission Voirie- Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANI

Subvention Route de Vaux

Durant les mois d'octobre et novembre, des convois exceptionnels transportant des éléments d'éoliennes ont emprunté la voie communale n°3 (située entre la RN 151 et la voie romaine).

Le tonnage sur cette voie est limité à 7,5 t ; elle n'est pas conçue, de par sa structure, pour recevoir des lourds convois de ce type.

Les passages répétés ont provoqué inévitablement des dégradations sur une voie fragilisée. La météo pluvieuse et l'hiver ne feront qu'aggraver cette situation.

Le Maire a pris contact avec les services de l'état et une visite sur site a été organisée pour constater les dégâts.

Il a été convenu que l'Etat verserait une subvention pour la remise en état de cette voie.

Le Maire présente le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant HT	Subvention	Montant
Réparation route de Vaux	107 000,00	Etat	85 600,00
		Commune	21 400,00
TOTAL	107 000,00		107 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés.

- De faire les travaux de remise en état de la route de Vaux,
- Adopte le plan de financement ci-dessus indiqué

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

- Vide-armoire :

Notre 4ème vide-armoire et bourse aux jouets aura lieu le dimanche 1^{er} décembre. L'ensemble des sommes collectées pour les réservations sera reversé au profit du Téléthon.

- Bulletin municipal :

La mise en forme aura lieu le 16 décembre et la distribution le 6 janvier 2014.

- 5 animations prévues au cours de l'année 2014 seront affichées dans les kakémonos.

4 - TAXE D'AMENAGEMENT SECTORISÉE

Bernard Riant expose qu'un certain nombre de « dents creuses » potentiellement constructibles ont été supprimées dans le projet du PLU.

La commune a toujours l'objectif d'un développement raisonnable, mais des parcelles présentaient plus d'inconvénients que d'avantages à être urbanisées.

Pour celles qui subsistent, la dépense de viabilisation est le plus souvent conséquente.

Pour amortir cette dépense, le Maire propose d'adapter la taxe d'aménagement ainsi que la loi le permet. C'est la solution la plus pertinente et la plus souple, car elle peut être modifiée en termes de taux et/ou de secteur chaque année.

VU, le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-15 ;

VU, la délibération du 24 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal, Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics (assainissement et électricité).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté, décide :

- D'instituer sur le secteur 1 délimité au plan joint, un taux de 20%
- D'instituer sur le secteur 2 délimité au plan joint, un taux de 4%
- De reporter la délimitation de ces secteurs dans les annexes du Plan d'Occupation des Sols concerné à titre d'information

En conséquence, les participations sont définitivement supprimées dans le secteur considéré. La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

5 - COMMUNICATIONS

Remerciements à Marie-Claude Préaudot, Jean-François Capolungo pour leur aide précieuse.

Prochaine réunion : Jeudi 19 décembre 2013 à 20h30

La séance est levée à 22heures.

Fait et délibéré, le vingt-huit novembre deux mil treize.



Le Maire,
Bernard Riant